

Des bonnes pratiques pour un chauffage au bois responsable



Le chauffage au bois peut devenir une source importante de pollution de l'air si quelques bonnes pratiques ne sont pas respectées. Vous trouverez ci-dessous quelques préconisations pour chauffer au bois de manière responsable, en limitant l'impact sur l'environnement et en faisant des économies.

L'utilisation de combustibles performants



Sont préconisés :

- les bûches de feuillu dense (fournissent plus d'énergie et plus d'autonomie à votre appareil)
- un bois bûche sec, présentant un taux d'humidité inférieur à 20%, stocké à l'abri, ventilé et isolé du sol
- des granulés et des plaquettes pour les appareils.

À éviter absolument

- le bois de mauvaise qualité, traité ou enduit de vernis ; les cartons et magazines
- le bois humide, source de mauvais rendement, d'encrassement et de pollution

L'allumage du feu par le haut



Contrairement aux idées reçues, pour obtenir une meilleure combustion et moins polluer, mieux vaut allumer un feu par le haut :

- on ouvre les entrées d'air au maximum
- on dépose les bûches en 1^{er}
- on dispose le petit bois par-dessus ainsi qu'un allume feu écologique
- on allume ensuite le feu par le haut
- une fois que le feu est vif, on pourra réduire un peu les apports d'air (ne jamais les fermer complètement !)

L'entretien de votre installation



Entretenir convenablement votre installation garantit sa longévité et est indispensable pour votre sécurité.

Au quotidien, il convient d'assurer la propreté de votre appareil.

Un ramonage ainsi qu'une vérification et un réglage de l'installation doivent obligatoirement être réalisés par un professionnel, au moins deux fois par an.

Pour que le chauffage au bois reste attractif tout en préservant votre santé et la qualité de l'air, connectez-vous sur www.chauffageaubois.strasbourg.eu

Apprenez en plus sur les bonnes pratiques :
<https://chauffageaubois.strasbourg.eu/les-bonnes-pratiques>

Et découvrez les conditions d'attribution de l'aide financière allouée (de 500€ à 1800€) pour remplacer votre appareil de chauffage au bois non performant.

Soutenu par

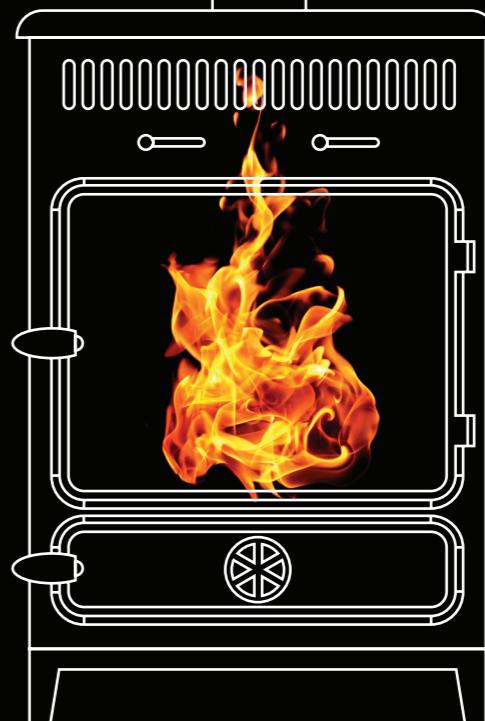


LAS LIGNE À SUIVRE

+ d'infos sur www.chauffageaubois.strasbourg.eu

Êtes-vous de bon poêle ?

Trop ancien,
mal utilisé,
votre chauffage
au bois pollue...



aide financière
jusqu'à 1800€
pour changer votre
chauffage au bois

Un chauffage au bois adapté et performant pour polluer moins et économiser plus



Mal utilisé, votre chauffage au bois peut être très polluant

Si le bois est une source d'énergie conviviale, écologique et économique, sa mauvaise combustion en fait une **source de pollution majeure** pour l'air.

Sur le territoire de l'Eurométropole, le chauffage au bois est **responsable d'une part importante des émissions** de polluants atmosphériques, notamment des émissions de particules fines et d'autres polluants aux **impacts sanitaires importants**. Ces derniers (maladies cardiovasculaires et respiratoires notamment) peuvent se développer à long terme même à des niveaux de concentrations faibles.

Diminuer ces émissions est donc aujourd'hui un véritable enjeu pour améliorer la qualité de l'air et la santé des habitants·es de l'Eurométropole de Strasbourg.



Des solutions alternatives existent !

Il existe aujourd'hui une **gamme variée d'appareils de chauffage au bois performants et adaptés**. Les appareils les plus performants sont reconnaissables via le label Flamme Verte.

Bien utilisés, bien installés et bien entretenus, ces appareils consomment moins de bois et diminuent les émissions polluantes lors de leur combustion.

Des aides financières sont disponibles !

Pour vous aider à changer votre équipement, l'ADEME et l'Eurométropole de Strasbourg vous proposent aujourd'hui une aide financière, c'est le moment de changer votre chauffage au bois.

D'un montant de 500€, la prime financière peut, selon votre niveau de ressources, être portée à 1800€ et être versée de manière anticipée.

La prime air bois est cumulable avec d'autres dispositifs. Pour en savoir plus, rendez-vous sur <https://chauffageaubois.strasbourg.eu/foire-aux-questions>

Comment bénéficier de la prime ?

Les principaux critères d'éligibilité à la prime sont :

- résider dans une des 33 communes de l'Eurométropole.
- être propriétaire de son logement et y habiter.
- remplacer un appareil de chauffage au bois datant d'avant 2002 ou une cheminée à foyer ouvert servant de chauffage principal (usage régulier du bois) par un appareil fonctionnant au bois ou une autre énergie renouvelable thermique et respectant des critères de performance (Flamme verte...).
- s'engager à détruire votre ancien appareil.
- faire appel à un professionnel reconnu garant de l'environnement pour vos travaux.

Les étapes clés :

1. Calculez le montant de votre prime sur le site : chauffageaubois.strasbourg.eu.
2. Trouvez un professionnel partenaire qualifié pour vous aider dans vos démarches sur le site : chauffageaubois.strasbourg.eu/professionnels
3. Faites votre demande de prime en ligne ou avec votre professionnel. Attention, si vous souhaitez déposer un dossier, attendez la validation de votre demande pour débuter les travaux !

Vous avez besoin d'un conseil ou d'informations supplémentaires ?

Prenez connaissance du dossier de demande d'aide :
<https://chauffageaubois.strasbourg.eu/demande-prime>

Consulter la foire aux questions :
<https://chauffageaubois.strasbourg.eu/foire-aux-questions>

Contactez le **03.69.24.83.11** ou envoyez un mail à l'adresse :
fondsairbois-ems@agenceduclimat-strasbourg.eu



AGENCE
DU CLIMAT
le guichet
des solutions
Eurométropole de Strasbourg